

## Cession gratuite à la SAFC d'un terrain 2 rue du Luxembourg

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : L'un des objectifs du Programme de Renouvellement Urbain de Planoise est de favoriser la mixité sociale. Dans ce cadre, la SAFC a engagé un projet de réhabilitation du bâtiment sis 2 rue du Luxembourg afin de créer une copropriété et de permettre la vente de 36 logements sociaux.

Afin de favoriser ce projet, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 19 décembre 2002, a adopté le principe d'une cession gratuite de terrain. La surface ainsi cédée, en pied d'immeuble, permettra de résidentialiser l'espace accompagnant cette opération et de créer des stationnements souterrains.

Suite à cet accord, la SAFC a engagé des études puis obtenu un permis de construire début 2004.

Parallèlement, la Ville de Besançon a engagé une procédure de déclassement du terrain objet de la vente. En effet celui-ci relevait du domaine public communal puisqu'il était utilisé librement par les habitants du quartier comme zone de stationnement.

Conformément à l'arrêté de M. le Maire en date du 29 mars 2004 modifié le 8 avril 2004, une enquête publique s'est déroulée du 3 mai au 18 mai 2004. Elle n'a fait l'objet d'aucune observation et a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur.

Aujourd'hui, les travaux de réhabilitation de ce bâtiment sont sur le point d'être achevés. En conséquence, il est proposé de céder gratuitement à la SAFC les parcelles cadastrées section EO n° 262 (1 066 m<sup>2</sup>), n° 264 (238 m<sup>2</sup>), n° 266 (39 m<sup>2</sup>) et n° 267 (21 m<sup>2</sup>) d'une contenance totale de 1 364 m<sup>2</sup>.

Les frais d'acte seront à la charge de la SAFC. Les Services Fiscaux ont estimé ces parcelles à 40 920 € (30 € le m<sup>2</sup>).

Cette propriété est enregistrée à l'inventaire comptable sous le n° BAT-P87103.

Le Conseil Municipal est invité à :

- prononcer le déclassement du terrain ayant fait l'objet de l'enquête publique,
- approuver cette cession à titre gratuit, comme énoncé ci-dessus,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

**«Mme Annie MENETRIER** : Monsieur le Maire, nous avons été interpellés par les organisations syndicales d'EDF-GDF sur la situation de la présence de ses services publics sur Planoise, notamment rue du Luxembourg. En 2004, ces entreprises quittaient les locaux basés 2 rue Louis Garnier ouverts du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures avec un accueil commercial pour l'électricité et le gaz et surtout une caisse qui permettait aux usagers de payer leur facture. Devant le mécontentement de la population, elles s'engageaient à retrouver le plus rapidement possible des locaux et à revenir sur le quartier, une solution d'attente étant mise en œuvre dans le bureau de Poste des Époisses. Dernièrement, la Direction d'EDF-GDF a acquis des locaux 2 rue du Luxembourg pour se réinstaller avec, malheureusement, une ouverture deux jours par semaine sans la mise en place d'une caisse qui permette d'encaisser des liquidités, ceci en complète contradiction avec les demandes des usagers qui ont été interrogés ces dernières semaines sur leurs attentes, 73 % des usagers fréquentant l'accueil de Planoise viennent pour régler leur facture. Nous sommes donc en complète contradiction avec la mise en œuvre de la zone franche urbaine sur le quartier qui devait inciter les entreprises à s'y implanter et non pas à le quitter et avec les engagements des pouvoirs publics suite aux événements qui ont touché les quartiers sensibles il

y a quelques mois. Les organisations syndicales craignent que cette démarche qui doit amener à ne pas répondre aux besoins des usagers soit le prélude à la fermeture de cet accueil dans les prochains mois. Les Directions d'EDF-GDF vont préparer en 2006 l'ouverture des marchés au 1<sup>er</sup> juillet 2007 avec une grande incertitude sur l'avenir des accueils physiques de ces établissements. Monsieur le Maire, nous pensons qu'il est totalement intolérable de laisser faire. Les citoyens de Planoise ne doivent pas être considérés comme des sous-citoyens et il est hors de question que les accueils du centre-ville et de Planoise soient considérés de façon différente. Nous souhaitons donc que vous interveniez énergiquement de façon à faire cesser cette situation dans les meilleurs délais. Merci.

**M. LE MAIRE :** Ma chère Annie, je suis totalement d'accord avec toi. D'ailleurs je voudrais rappeler que lorsque EDF m'a informé de sa volonté de quitter les locaux de la rue Garnier, je suis intervenu très très fortement, vous le savez, pour lui demander de conserver une présence sur Planoise parce que j'estime effectivement qu'il n'est pas acceptable qu'à Planoise avec ses 25 000 habitants et beaucoup d'entreprises on n'y ait plus de permanence. Je dois dire humblement que mon intervention a porté ses fruits puisque effectivement EDF, et ce n'était pas prévu à l'origine, a accepté de mettre un local sur place, a trouvé une solution d'implantation dans des locaux rue du Luxembourg. Je remercie d'ailleurs la SAFC qui, sur ce dossier-là, a été très réactive. Donc je me réjouis qu'il y ait un point EDF-GDF à Planoise. Par contre, on rencontre effectivement une véritable difficulté concernant les horaires. Pour le paiement en liquide des factures, c'est un peu plus compliqué à cause des problèmes de sécurité. Il faut savoir quand même qu'à moins de 50 mètres il y a un bureau de poste sécurisé où l'on peut faire un certain nombre de choses. Mon Cabinet est intervenu par téléphone auprès d'EDF-GDF, j'ai écrit à EDF-GDF pour dire que nous étions d'accord avec vous bien sûr et qu'on demandait que les horaires d'ouverture soient adaptés aux horaires des usagers parce que si on ouvre ces locaux à des heures qui ne sont pas adaptées, on aura moins de monde. La réponse que j'ai pour l'instant, c'est qu'ils vont être pragmatiques et reconsidérer les horaires d'ouverture donc je serai très attentif à cela.

Comme nous avons de bons rapports avec EDF-GDF même si on n'est pas toujours d'accord, je pense qu'on arrivera à une solution car il faut effectivement qu'on ne pénalise pas les habitants de Planoise. Je suis donc solidaire de votre démarche et j'attends une confirmation écrite d'EDF qui me dise qu'ils s'adapteront à la situation s'il en est besoin. C'est tout à fait normal car c'est une demande qui est justifiée».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Mme POISSENOT n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 25 janvier 2006.*